

DÉFI LAPLA'JH

PARCOURS D'ORIENTATION

5ème édition · Dimanche 14 Juin 2026

Ensemble scolaire Française CABRINI · Noisy-le-Grand (93160)

Conditions d'organisation

Ce document fixe les conditions de participation, les règles de sécurité et le cadre général de l'épreuve.

Article 1 — Organisation de l'épreuve

1.1 Organisateur

L'épreuve est organisée par les associations AS IGN (Association sportive de l'IGN) et LAPLA'JH (Les Activités Physiques Ludo-Ludiques et Adaptées du Joker du Handicap de Noisy), association sportive et inclusive basée à Noisy-le-Grand, en partenariat avec l'Ensemble scolaire Française CABRINI.

1.2 Identification de l'épreuve

Nom : 5ème Défi LAPLA'JH — Parcours d'Orientation 2026

Date : Dimanche 14 Juin 2026 matin

Lieu d'accueil : Ensemble scolaire Française CABRINI, 20 rue du Docteur Sureau, 93160 Noisy-le-Grand

Discipline : Randonnée et course d'orientation — Tous niveaux — Parcours adapté & Labyrinthe

Contact : secretariat@laplajh.com · 06 64 73 64 34 · www.laplajh.com

coasign@ign.fr 06 78 00 60 88 <https://www.coasign.fr>

1.3 Objectifs

L'épreuve a pour vocation de :

- Promouvoir la course d'orientation auprès du grand public, des familles et des sportifs de tous niveaux.
- Faire découvrir le patrimoine historique, architectural et naturel de Noisy-le-Grand
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap grâce au parcours adapté et au labyrinthe.
- Participer au financement du projet LAPLA'JH Rêves de Large — stage de voile inclusif en Guadeloupe (30 juillet au 9 août 2026) avec le skipper Rodolphe Sépho (4ème Route du Rhum), suivi d'un départ à Saint-Malo le 1er novembre 2026.
- Soutenir la pratique sportive inclusive et accessible à Noisy-le-Grand et en Île-de-France.

Article 2 — Programme de la journée

Circuit	Public cible	Distance	Format	Départs
---------	--------------	----------	--------	---------

Circuit	Public cible	Distance	Format	Départs
XL Randonneurs Randonnee	Tous / Familles	~17 km	Non chronométré Max 3h15	9h15
Circuit L Compétition	Adultes / Confirmés	10 km	Chronométré	9h45
Circuit M Compétition	Ados / Intermédiaires	7 km	Chronométré	10h00
Circuit S Compétition	Enfants / Débutants	4 km	Chronométré	10h15
Parcours Adapté + Labyrinthe Accessible / PMR - Nouveau	Tous / PMR	~2 km	Non chronométré Max 1h	Libres dès 10h30

2.1 Horaires officiels

- 8h45 : Ouverture de l'accueil — retrait des éléments nécessaires à la course
- 9h15 : Départ du Circuit XL Randonneurs (non chronométré — max 3h15)
- 9h30 : Départ du Circuit XL Compétition (circuit phare — max 2h05)
- 9h45 : Départ du Circuit L — Confirmés (max 1h35)
- 10h00 : Départ du Circuit M — Ados / Intermédiaires (max 1h20)
- 10h15 : Départ du Circuit S — Enfants / Débutants (max 1h05)
- 10h30 : Ouverture du Parcours Adapté + Labyrinthe (départs libres — max 1h)
- 12h30 : Fermeture de tous les circuits — les concurrents encore en course doivent rejoindre l'arrivée

Article 3 — Inscriptions et tarifs

3.1 Tarifs

5 € Randonneurs · Adapté · Jeunes licenciés FFCO	10 € Compétition adulte -2 € licenciés FFCO
---	--

3.2 Modalités d'inscription

- Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur www.laplajh.com (via Google Form et HelloAsso) pour les non licenciés FFCO et sur le site de la FFCO pour les licenciés FFCO
- L'inscription en compétition doit être effectuée avant le lundi précédant l'événement (soit avant le dimanche 7 juin 2026 à minuit).
- Les inscriptions sur place sont possibles pour les circuits non compétitifs dans la limite des places disponibles, sous réserve que les circuits ne soient pas complets.
- Les licenciés FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation) bénéficient d'une réduction de 2 € sur le tarif compétition adulte.
- Les enfants licenciés FFCO bénéficient du tarif réduit à 5 €.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après inscription, sauf en cas de blessure justifiée par un certificat médical.

3.3 Arrivée sur site

Chaque participant est tenu d'arriver au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de son circuit, afin de permettre la vérification des éléments nécessaires à la course et le brief sécurité.

Article 4 — Conditions de participation

4.1 Âge et aptitude

- L'épreuve est ouverte à tous, sans limite d'âge, sous réserve du respect des conditions spécifiques à chaque circuit.
- Les mineurs de moins de 16 ans non licenciés FFCO doivent être accompagnés d'un adulte responsable ou présenter une autorisation parentale signée.
- L'accès aux circuits chronométrés est réservé aux titulaires d'une licence compétition ou découverte compétition et aux non-licenciés FFCO titulaires d'un titre de participation ad hoc respectant les conditions médicales d'accès : attestation de prise de connaissance du questionnaire médical fédéral et des recommandations des cardiologues du sport pour les majeurs questionnaire médical ou certificat médical de moins de 6 mois pour les mineurs

4.2 Équipement obligatoire

- Chaussures de sport adaptées à la course en extérieur (terrain urbain et espaces verts).
- Tenue adaptée aux conditions météorologiques du jour.
- Eau en quantité suffisante pour la durée estimée du circuit.
- La carte de course (fournie par l'organisation) doit être conservée pendant toute la durée de l'épreuve.
- Le dispositif de chronométrage (SportIdent) adapté au nombre de balises à pointer. Ceux n'en ayant pas pourront s'en faire prêter par l'organisation

4.3 Équipement recommandé

- Téléphone mobile chargé avec le numéro d'urgence de l'organisation enregistré.
- Boussole
- Ravitaillement personnel pour les circuits XL (17 km) et L (10 km).
- Protection solaire et couvre-chef en cas de forte chaleur.

Article 5 — Règles de course

5.1 Principes généraux

Cette course d'orientation est à pratiquer de façon individuelle (ou en équipe regroupant plusieurs individus) dans laquelle chaque participant doit rallier un maximum de balises (postes) à l'aide d'une carte. Le score est établi selon le nombre de balises trouvées et/ou le temps réalisé.

5.2 Format course au score

- Chaque balise est affectée d'une valeur de 1 point.
- Le participant choisit librement l'ordre dans lequel il visite les balises, en cherchant à maximiser son score dans le temps imparti.
- En cas de dépassement du temps maximum autorisé, une pénalité de points sera appliquée par minute de retard : chaque minute entamée de dépassement entraine une pénalité d'1 balise.
- Le classement final est établi sur la base du score total ; en cas d'égalité, le temps réalisé départage les participants.

5.3 Validation des balises

-
- Chaque balise comporte un poinçon ou un système électronique de pointage (SI-card / puce électronique).
 - La validation est obligatoire et irréfutable. Toute balise non validée correctement ne sera pas comptabilisée.
 - En cas de problème technique avec le système de pointage, le participant doit se signaler immédiatement au poste d'arrivée.

5.4 Comportement sur le parcours

- Il est formellement interdit de couper à travers des propriétés privées, jardins, terrains clôturés ou zones interdites signalées sur la carte.
- Le respect des règles du Code de la route est obligatoire pour toute traversée de voie publique (le participant emprunte les trottoirs, traverse les routes dans les passages protégés, cède le passage aux véhicules quand il n'est pas prioritaire et est vigilant même s'il est prioritaire)
- Les participants doivent respecter les autres usagers de l'espace public (piétons, cyclistes, riverains).
- Tout acte de dégradation du matériel de balisage ou de tromperie délibérée entraîne la disqualification immédiate.
- L'assistance extérieure (guidage verbal, partage de carte, utilisation de GPS) est strictement interdite sur les circuits compétition.
- L'utilisation de vélos, trottinettes ou tout autre engin de déplacement est prohibée.

5.5 Abandon et retrait

- Tout participant qui souhaite abandonner doit impérativement se manifester auprès de l'organisation ou d'un bénévole en course.
- En cas de blessure ou de malaise, le participant doit appeler le numéro d'urgence de l'organisation ou le 15 (SAMU) / 18 (pompiers).
- Tout participant non revenu à l'arrivée à 12h30 sera considéré comme manquant.

Article 6 — Parcours Adapté et Labyrinthe

6.1 Description

Le Parcours Adapté et le Labyrinthe constituent le programme de la 5ème édition. Ils sont conçus pour être accessibles à l'ensemble des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite (PMR).

6.2 Modalités spécifiques

- Départs libres à partir de 10h30, sans inscription préalable obligatoire.
- Durée maximale : 1 heure.
- Chaque participant peut être accompagné d'un aidant ou d'un bénévole de l'organisation.
- L'utilisation de fauteuil roulant, joëlette, hippocampe ou tout autre équipement de compensation est autorisée et encouragée.
- Les parcours sont balisés et sécurisés sur l'ensemble de leur tracé.
- Des bénévoles formés sont présents pour accompagner les participants qui le souhaitent.

6.3 Tarif et inscription

Le Parcours Adapté est accessible au tarif de 5 €. L'inscription peut se faire directement sur place le jour de l'événement.

Article 7 — Sécurité

7.1 Dispositif de sécurité

-
- Un dispositif de premiers secours est présent sur le site pendant toute la durée de l'événement.
 - Un numéro d'urgence de l'organisation sera communiqué à tous les participants lors du brief de départ.
 - En cas d'incident grave, les secours extérieurs (SAMU, pompiers) seront immédiatement contactés.

7.2 Brief sécurité

Un **brief sécurité obligatoire de 5 minutes** est organisé avant chaque départ. La présence des participants est obligatoire. En cas d'absence au brief, le départ pourra être refusé.

7.3 Conditions météorologiques

- En cas de conditions météorologiques dangereuses (orage, tempête, canicule extrême), l'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie des circuits.
- Les participants sont invités à consulter la météo la veille et le matin de l'événement.

7.4 Responsabilité

Chaque participant est responsable de sa propre sécurité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident résultant d'un non-respect du présent règlement. La participation à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 8 — Accès au site et stationnement

8.1 Adresse

Ensemble scolaire Françoise CABRINI — 20 rue du Docteur Sureau, 93160 Noisy-le-Grand.

8.2 Stationnement

- Participants : parking des Arcades et parking du Mont d'Est.
- Organisateur et PMR : stationnement réservé dans l'enceinte de l'établissement Cabrini (sur présentation du badge organisateur ou de la carte PMR).

8.3 Transports en commun

- RER A — Station Noisy-le-Grand Mont d'Est (10 minutes à pied).
- Bus : lignes desservant Noisy-le-Grand centre.

L'organisation encourage fortement l'utilisation des transports en commun pour limiter l'impact environnemental de l'événement.

Article 9 — Classement et résultats

- Les résultats provisoires seront diffusés au fur et à mesure des arrivées.
- Les résultats définitifs seront publiés sur www.laplajh.com et <https://www.coasign.fr/> dans les heures suivant l'épreuve.

Article 10 — Droit à l'image et données personnelles

10.1 Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque participant autorise l'association LAPLA'JH et l'AS IGN à utiliser les photographies et vidéos prises lors de l'événement à des fins de communication non commerciale (site internet, réseaux sociaux, presse). Toute opposition devra être signalée par écrit à secretariat@laplajh.com.

10.2 Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'inscription (nom, prénom, email, coordonnées) sont traitées conformément au RGPD et ne sont utilisées qu'à des fins d'organisation de l'épreuve. Elles ne sont pas transmises à des tiers sans consentement. Droit d'accès et de rectification : secretariat@laplajh.com.

Article 11 — Respect de l'environnement

- Il est formellement interdit de jeter des déchets dans la nature ou sur la voie publique. Des points de collecte de déchets sont prévus sur le site de départ/arrivée.
- Le respect des espaces verts, de la flore et de la faune est obligatoire.
- Les participants sont invités à composter ou recycler leurs emballages de ravitaillement.
- L'organisation s'engage à minimiser l'impact environnemental de l'épreuve.

Article 12 — Projet LAPLA'JH Rêves de Large

☐ Vos kilomètres financent un rêve !

Les bénéfices de cette 5ème édition sont reversés au projet LAPLA'JH Rêves de Large, un stage de voile inclusif organisé en Guadeloupe du 30 juillet au 9 août 2026, encadré par le skipper Rodolphe Sépho, 4ème de la Route du Rhum, puis départ à Saint-Malo le 1er novembre 2026.

Ce projet incarne les valeurs fondatrices de LAPLA'JH : inclusion, dépassement de soi, et partage du sport pour tous, sans distinction de capacité physique.

Article 13 — Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve vaut acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Tout manquement aux règles énoncées peut entraîner une disqualification, une exclusion de l'épreuve ou l'interdiction de participer aux prochaines éditions, selon la gravité des faits.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement jusqu'au jour de l'épreuve. Toute modification sera communiquée sur www.laplajh.com et <https://www.coasign.fr> et par email aux participants inscrits.

Fait à Noisy-le-Grand, le 12 juin 2026

*Version applicable au 14 Juin 2026
Document validé par le bureau de LAPLA'JH et du club de
CO de l'AS IGN*

Le Président de LAPLA'JH

Et le Président

du club de CO de l'AS IGN